



FICHE DÉCLARATIVE

Réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif

1- Informations générales

❖ Nature de la demande

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- ☐ d'une demande de Permis de Construire d'une construction neuve.
- ☐ d'une demande de Permis de construire d'une construction déjà existante.
- ☐ de la réhabilitation ou de la création d'un dispositif ANC sans Permis de Construire.
- ☐ d'une modification du projet d'assainissement non collectif suite à un avis non conforme.

❖ Coordonnées du pétitionnaire

Nom et prénom du demandeur :

Adresse de correspondance :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Adresse de l'installation d'assainissement (si différente) :

Code postal : Commune :

Référence cadastrale de l'habitation assainie :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation :

❖ Suivi des courriers

Par défaut, l'adresse du propriétaire sera retenue comme adresse de facturation et d'envoi des documents. Si vous souhaitez qu'ils soient adressés à une autre personne, merci de préciser le nom et l'adresse :

.....
.....

2- Caractéristiques du projet

❖ Mise en place de l'installation

Concepteur du projet (bureau d'études)

Nom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom :

Adresse :

Tél :

Mail :

❖ Caractéristiques de l'immeuble et du terrain

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ? ☐ Oui ☐ Non

Détails des éléments conservés :

Type d'immeuble : ☐ Habitation ☐ Bât. industriel ☐ Local commercial ☐ Autre :

Type de résidence : ☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre :

Nombre de Pièces Principales (*pièces destinées au séjour ou au sommeil*) :

En cas d'application d'une équivalence entre pièces principales et nombre d'Equivalents-Habitants distincte de celle prévue par la réglementation (1 PP = 1 EH), le nombre d'EH retenu :

Mode d'alimentation en eau potable : ☐ Réseau public ☐ Forage ☐ Puits ☐ Captage

Présence d'un captage privé (forage, puits...) à proximité : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, usage : ☐ Alimentation humaine ☐ Alimentation animale ☐ Arrosage des légumes

☐ Autre : ☐ Non utilisé

Distance vis-à-vis de l'installation : ☐ Plus de 35m ☐ Moins de 35 m

Nature du sol : ☐ Perméable ($k > 10$ mm/h) ☐ Imperméable ($k < 10$ mm/h)

❖ Caractéristiques de l'installation projetée

Prétraitement : ☐ Bac à graisse -> volume : (*fortement conseillé si la fosse toutes eaux est située à plus de 10m de l'habitation*)

☐ Fosse toutes eaux -> volume : (*les ventilation primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur*)

☐ Préfiltre -> volume :
-> intégré à la fosse : ☐ Oui ☐ Non

☐ Autre dispositif :

Traitement : ☐ Tranchées d'épandage -> tranchées de m soit ml

☐ Lit d'épandage -> surface : m x m soit m²

☐ Filtre à sable vertical drainé -> surface : m x m soit m²

☐ Tertre d'infiltration > surface : m x m soit m²

☐ Filière agréée -> Dénomination :

-> Modèle :

-> Numéro d'agrément :

-> Capacité de traitement :EH.

☐ Autre dispositif :

Dispositifs annexes éventuelles : ☐ Chasse automatique ☐ Poste de relevage

☐ Autre dispositif :

Evacuation : ☐ Zone d'infiltration -> surface : m x m soit m²

☐ Réseaux d'eaux pluviales* -> propriétaire :

☐ Fossé* -> propriétaire :

☐ Cours d'eau* -> propriétaire :

☐ Autre dispositif :

* Ces exutoires sont soumis à autorisation du propriétaire (particulier, mairie, département, etc...)



3- Autorisations (à compléter si nécessaire)

❖ Autorisation de rejet du propriétaire de l'exutoire (si vous n'êtes pas vous-même propriétaire)

Je soussigné(e)
propriétaire de l'exutoire mentionné en page 2 de cette fiche, autorise le déversement des rejets des eaux traitées du dispositif d'assainissement non collectif faisant l'objet de cette demande dans l'exutoire dont je suis propriétaire, sous réserve de l'approbation de l'étude de filière par le SPANC de Mayenne Communauté.

Observations éventuelles :
.....
.....

Fait à le/...../.....

Signature :

❖ Autorisation de passage de canalisation d'assainissement (sur un terrain dont vous n'êtes pas le propriétaire)

☐ en terrain privé :

Je soussigné(e)
propriétaire du terrain, autorise la réalisation et le passage de canalisation d'assainissement sur ma parcelle cadastrée

La servitude pourra faire l'objet d'un acte notarié à l'issu des travaux.

Fait à le/...../.....

Signature :

☐ sous voirie communale ou départementale : dans ce cas, une demande de permission de voirie doit être adressée par le pétitionnaire à la Mairie ou à l'Agence technique départementale. La réponse sera jointe au dossier.

❖ Attestation de non-utilisation du puits (à remplir par le propriétaire du puits)

Je soussigné(e)
propriétaire du puits mentionné en page 2 de cette fiche, certifie que ce puits n'est pas utilisé pour la consommation humaine au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement.

Fait à le/...../.....

Signature :



4- Engagement du pétitionnaire

Observations éventuelles du pétitionnaire :

.....

.....

.....

.....

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage à :

- > informer le SPANC de toute modification de son projet.
- > ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC.
- > informer le SPANC au moins une semaine à l'avance le début du chantier.
- > respecter les règles techniques de pose du système projeté.
- > ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution.
- > ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement.
- > assurer le bon fonctionnement de son installation, conformément aux consignes du fabricant.
- > s'acquitter de toutes redevances prévues dans le règlement de service du SPANC.

Fait à le/...../.....

Signature :

Pour tout dépôt de dossier de réhabilitation au SPANC, veuillez fournir :

- > un exemplaire de l'étude de filière.
- > cette fiche déclarative complétée et signée.
- > le modèle précis de la filière agréée qui sera installée (si un dispositif agréé est préconisé).
- > une autorisation de rejet des eaux traitées ou de passage de canalisation sous voirie communale ou départementale (si nécessaire).

A réception du dossier complet, le SPANC s'engage à instruire votre demande sous 1 mois.